

ORAMA - SOMMET DU VEGETAL
DISCOURS DE CLOTURE DE PHILIPPE PINTA
NANTES 20 FEVRIER 2014

Seul le discours prononcé fait foi

Monsieur le Ministre,

Merci, de venir à la rencontre des céréaliers à l'occasion de notre congrès annuel.

Notre secteur des céréales et des oléagineux est, comme vous le savez essentiel pour notre agriculture et stratégique pour la France. Il était pour nous important de l'affirmer ici, à Nantes, et c'est pourquoi nous avons décidé d'y tenir notre Sommet du Végétal.

Cette région est en effet dans une position charnière entre les céréales et l'élevage, deux activités qui sont complémentaires et non concurrentes comme certains voudraient le faire croire. Le Grand Ouest réunit aussi une industrie agro-alimentaire nombreuse, performante et dynamique, que notre secteur approvisionne largement. Enfin sur cette façade atlantique avec Nantes, La Palice et plus au sud Bordeaux, notre secteur s'y projette à l'exportation vers l'Union Européenne et les pays tiers. Ces exportations sont déterminantes pour nos productions comme pour notre pays, avec un excédent commercial annuel de 8.3 Milliards d'Euros désormais, que je me plais à souligner devant vous.

Les grandes cultures sont stratégiques pour notre pays et vous le savez bien Monsieur le Ministre, même si au cours des derniers mois, notamment lors de la réforme de la PAC, votre attention a surtout été mobilisée par d'autres secteurs. On a pu formuler dans cette période, sans que cela soit officiellement contredit, quelques contre-vérités sur le secteur céréales-oléo-protéagineux. Certains, ont même laissé entendre que les céréales étaient à l'origine de bien des maux dont souffrirait notre agriculture, mais vous, vous ne l'avez pas fait.

Eh bien non, Monsieur le Ministre. Les céréales et les oléo-protéagineux sont au contraire une chance pour la France. Ce sont des atouts irremplaçables. Et nous sommes ici aujourd'hui pour l'affirmer.

Et, pour reprendre la formule qui est la nôtre depuis trois ans mais qui, depuis le 14 janvier dernier est devenue aussi celle du Président de la République : notre défi, notre ambition c'est *produire plus et produire mieux*.

Alors vous êtes avec nous aujourd'hui, Monsieur le Ministre et nous pensons que c'est une bonne chose pour expliciter ensemble cette volonté.

Dire que les décisions du Gouvernement des derniers mois n'ont pas été favorables aux céréaliers est très en dessous de la réalité, singulièrement en ce qui concerne la réforme de la PAC et sa déclinaison nationale.

Mais nous ne sommes pas ici simplement pour nous plaindre mais pour aller de l'avant et vous faire des propositions concrètes. Et nous attendons de votre part, Monsieur le Ministre des réponses

opérationnelles, des réponses pour aujourd'hui et non pour le moyen terme.

*Oui les céréaliers sont un peu sonnés par une réforme de la PAC qui leur paraît inique. Mais ce n'est pas pour autant que nous baissions les bras. Nous voulons **rebondir** et nous appelons pour cela à un **sursaut de compétitivité** qui nous permette de rester dans la course et de gagner.*

1. Réforme de la Politique Agricole Commune : ne pas créer de distorsions de concurrence avec nos voisins allemands c'est encore possible :

Commençons par la réforme de la PAC car elle sera pour plusieurs années le quotidien de tous les producteurs. Pour les céréaliers, cette réforme de la PAC s'engageait sous des auspices incertains. A l'automne, sa déclinaison nationale, dans sa version initiale, menaçait d'être désastreuse. Nos explications et notre forte mobilisation, avec l'appui de la FNSEA, ont su vous convaincre en partie.

Le Président de la République a annoncé à COURNON une solution moins déséquilibrée, même si pour nous, elle n'est guère satisfaisante.

Dans cette réforme en effet, il n'a pas été tenu compte du défi alimentaire mondial, de la contribution de l'agriculture à l'économie de notre pays, et l'apport spécifique des céréales et des oléo-protéagineux apparaît comme une considération bien secondaire et pour certains d'un autre âge. L'actualité s'appelle plutôt réduction budgétaire, décroissance, environnement et économie de proximité.

Monsieur le Ministre, la France a-t-elle encore besoin de céréales et de céréaliers ? Le monde est-il véritablement confronté au plus formidable défi alimentaire de tous les temps ? A considérer les décisions adoptées, nous pouvons clairement en douter. Seule semble vraiment compter l'herbe extensive et la prairie permanente... Est-il encore légitime à notre époque que la PAC, version française, se préoccupe des exploitations céréalères si ce n'est surtout pour y puiser des moyens, pour les transférer ailleurs ? Allons donc, *avec les prix qu'ils ont!* On voit aujourd'hui ce qu'il en est : 25% de baisse de prix en un an et quant aux revenus des grandes cultures en 2013, ils sont en dessous de la moyenne nationale toutes productions confondues ! Je pourrais d'ailleurs revenir sur ces chiffres surprenants du revenu 2012, affichés par les services officiels : surestimation de 30% pour notre secteur, sous-estimation de 30% pour le secteur bovin. Tout cela en pleine réforme PAC.

Mais notre inquiétude est aussi ailleurs : Nous ne sommes pas seuls au monde, ni en Europe. Et tous ces prélèvements cumulés, d'une PAC renationalisée de fait, quelle qu'en soit la légitimité, font qu'avec nos voisins allemands, le risque n'est pas mince de véritables distorsions de concurrence et partant d'une perte de compétitivité. Ce n'est pas une vue de l'esprit, lorsqu'on voit dans ce grand-ouest aujourd'hui les effets désastreux de telles distorsions de concurrence dans des filières aussi importantes que le porc et la volaille.

Mais pour cette réforme de la PAC, tout n'est pas encore arrêté, nous l'espérons, Monsieur le Ministre.

Le Gouvernement a décidé au plan national de redistribuer une partie de l'enveloppe globale aux 52 premiers hectares. Vous le savez, nous y étions opposés car il y avait d'autres façons de faire, ce que proposait d'ailleurs la FNSEA. Mais, ce que nous critiquons dans

cette mesure, c'est surtout le signal implicite selon lequel des exploitations céréalières pourraient vivre aujourd'hui et se développer demain sur 52 hectares. Or chacun sait ici, et vous-même, Monsieur le Ministre ne l'ignorez pas, que ce n'est plus le cas depuis bien longtemps. Alors pour 2015 et 2016 le Gouvernement a décidé une redistribution qui portera sur 5% puis 10% de l'enveloppe totale. Ensuite il y aura une *évaluation à mi-parcours*. Eh bien il faudra s'en tenir là, à 10% au maximum et ne pas aller plus loin.

A 125 hectares de surface moyenne pour les exploitations en céréales et oléo-protéagineux, nous n'avons pas affaire à de « grosses exploitations » comme on voudrait nous le faire croire. Soyons sérieux, nous ne sommes pas en Argentine, ni en Ukraine avec des exploitations de 10.000, 50.000 voire 100.000 Ha, ni même, plus près de nous dans les länder allemands de l'Est qui pourtant sont nos véritables concurrents.

A 125 hectares, notre agriculture n'est pas sous le joug des fonds de pension. Nous sommes tout simplement de petites entreprises agricoles performantes, innovantes, à responsabilité personnelle qui tenons le territoire et qui créons de l'emploi. Des exploitations qui approvisionnent nos IAA, et surtout des exploitations qui exportent 50% de leur production.

Et, si dans les vastes territoires de nos zones intermédiaires à faible potentiel, la surface peut atteindre 250 hectares, c'est tout simplement parce que les rendements y sont faibles et que pour vivre dans ces zones en voie de désertification, seule une surface plus élevée permet de compenser ce handicap. Alors pourquoi pénaliser de telles exploitations en zones intermédiaires, qui avaient au départ des aides historiques de 230€/ha déjà inférieures à la moyenne nationale ? En toute logique, avec la convergence, elles auraient dû

voir leur soutien remonter à 280€/ha. Eh bien non, ce soutien, il baisse à 180€/ha et ça, Monsieur le Ministre, ce n'est pas normal. Alors il faut Monsieur le Ministre que ces exploitations puissent bénéficier d'une Mesure Agro-Environnementale qui reconnaisse les pratiques agronomiques spécifiques de ces régions. Une *MAE zones intermédiaires* réaliste. Nous vous l'avons demandé. La FNSEA vous l'a proposé. Nous attendons sur ce point une réponse concrète qui relève de la simple équité.

Et puis, sans vouloir aborder tous les sujets de la PAC réformée, je voudrais m'arrêter quelques instants sur la question du *verdissement*. Une réponse adaptée semble devoir être apportée aux exploitations mais spécialisées avec la pratique du *mulching* et c'est une bonne nouvelle ; encore faut-il que cette proposition soit maintenant confirmée par vos services et par la Commission.

Reste la question décisive des 5% obligatoires en Surfaces d'Intérêt Ecologique, les SIE. Il existe aujourd'hui en France des éléments topographiques aux effets bénéfiques reconnus, tels les haies et les bordures de bois. Ils sont pris en compte moyennant des coefficients d'équivalence adaptés. Il n'est pas compréhensible que la Commission ne les retienne que pour une surface équivalente divisée par 13, au risque de voir supprimées toutes ces haies laborieusement plantées depuis plusieurs années. Quant aux *cultures intermédiaires* et notamment les CIPAN, l'Europe prévoit leur prise en compte au titre des SIE pour 30% de leur surface. C'est une voie intéressante et nous attendons impatiemment que la France retienne cette option nouvelle. Mais surtout ne rajoutons pas de ces contraintes prohibitives dont nous avons le secret en France, par rapport aux exigences européennes de base qui se limitent à un semis avant le 1^{er} octobre et au choix de deux espèces associées. Nous attendons votre arbitrage positif en ce domaine.

En ce qui concerne les producteurs de protéagineux, vous ne manquerez pas, Monsieur le Ministre, de confirmer enfin les conditions d'utilisation des 2% de *recouplage* prévus et notamment la fongibilité des enveloppes entre polyculteurs-éleveurs et producteurs spécialisés.

J'en profite aussi pour vous dire notre déception concernant le recouplage du blé dur et l'injustice flagrante qui touche pour l'instant le riz et qu'il vous faudra corriger.

2. Pour rebondir : lancer un plan compétitivité grandes cultures :

J'en viens maintenant à notre plan de *compétitivité grandes cultures*.

Nous vous l'avons présenté le 20 novembre dernier. Depuis cette date, l'enjeu de la compétitivité a fait florès, tous veulent l'étendre à l'ensemble des productions. Soit, et ce sera l'objet avec la FNSEA demain, des Etats Généraux de l'Agriculture que vous viendrez conclure.

Pour ma part, je ne redéfinirais pas devant vous nos objectifs pour 2025 que nous avons largement développés dans le cadre de FranceAgrimer. C'est fondamental, mais 2025 c'est loin, et hélas, j'ignore si vous serez encore Ministre de l'Agriculture en 2025.

Nos propositions d'aujourd'hui se veulent immédiates, opérationnelles, accessibles, et aussi symboliques. Elles marquent une volonté que nous pensons pouvoir partager avec vous, pour aller de l'avant et c'est aujourd'hui un impératif essentiel. Des propositions qui procurent un bénéfice effectif à court terme et qui nous permette de rebondir. Je ne doute pas de votre engagement

pour y souscrire. Leur nombre en est limité et nous les avons réparties dans un large spectre d'action.

Je me cantonnerai ici à quelques-unes d'entre elles pour ne pas alourdir mon propos :

Pour *produire plus et produire mieux*, il y a en tout premier lieu, la question des moyens de production : nous devons pouvoir disposer librement mais de manière responsable voire contractuelle, des moyens de production nécessaires. Vous devez faire confiance au producteur, Monsieur le Ministre, plutôt que lui imposer des contraintes administrées. Voilà qui serait une véritable simplification et l'illustration dans notre secteur agricole des orientations tracées par le Président de la République. Voilà qui serait véritablement *produire autrement*. Nous disposons pour cela d'outils d'aide à la décision, les OAD, mis au point par nos instituts techniques. Il convient désormais d'en généraliser l'emploi. Ils permettent tout à la fois de *produire plus*, tout en diminuant l'empreinte environnementale. Cela concerne les engrais azotés pour lesquels nous vous demandons d'homologuer la mesure *azur* qui permettra sans baisse de production, de répondre aux exigences de qualité des eaux dans 1000 aires d'alimentation de captage prioritaires, soit près de 2 millions d'hectares. Ce n'est pas rien. Une démarche similaire est aussi proposée sous le nom de code de *Zéphyr* pour les produits phytosanitaires.

Et puis n'en rajoutons pas à la première occasion : que penser de cette nouvelle contrainte touchant l'utilisation d'engrais sur les terrains en pente : absurde et ingérable, tant pour l'agriculteur que pour l'Administration.

L'optimisation des rendements nécessite aussi la reprise de l'irrigation dans les territoires contraints par leur sol et leur climat. Il

convient désormais que les Préfets signent les arrêtés d'autorisation pour les projets finalisés et acceptés.

Enfin, une agriculture performante exige de tout bon agronome de se préoccuper de la santé des plantes. Aussi cessons ces suppressions insuffisamment raisonnées de molécules qui conduisent à des impasses techniques. L'exemple des néonicotinoïdes est à cet égard révélateur.

Mais *produire mieux*, c'est aussi répondre aux exigences croissantes de nos clients, tous nos clients, sur le marché intérieur comme à l'exportation. Nous avons signé à INTERCEREALES un accord interprofessionnel unanime, qui fera date dans la filière, pour consolider le taux de protéines de nos blés. C'est là une avancée considérable. Nous vous avons transmis cet accord pour que vous procédiez à son extension. Il est essentiel que votre décision intervienne sans délai pour que nous puissions agir dès la prochaine campagne de commercialisation soit le 1^{er} juillet prochain.

Nos productions sont par ailleurs soumises à des aléas croissants dus au climat ou à la volatilité des marchés. La PAC n'offre malheureusement plus de protection consistante en ces matières et sans doute faudra t'il y réfléchir sur de nouvelles bases dans le futur.

Mais pour l'immédiat, il convient de s'appuyer sur le développement déjà acquis de l'assurance climatique qui, en grandes cultures, atteint déjà 30% des surfaces, chiffre qui demain pourrait être porté à 70%. Pour cela l'assurance climatique grandes cultures doit rester éligible au soutien européen désormais positionné dans le second pilier de la PAC. L'enveloppe affectée doit en être fixée au niveau approprié. De plus les seuils et les franchises doivent en être revus et le coût final pour le producteur maîtrisé.

Cette étape de l'assurance climatique est un marche-pied pour aborder demain la question autrement plus ardue de la volatilité des marchés et de la fluctuation des revenus d'une année à l'autre. Nos grands concurrents américains viennent une nouvelle fois de conforter un tel système dans leur nouveau Farm Bill. Mais Monsieur le Ministre, il est déjà possible d'agir en ce domaine, même si c'est modestement, mais de manière efficace : donnons une véritable portée au dispositif d'auto-assurance que constitue la *dotation pour aléa, la DPA*. Malgré une amélioration récente, cette mesure intelligente ne connaît aucun développement car on s'est ingénié, par une approche soupçonneuse et des contraintes de réintégration sans fondement, à vider le dispositif de son objet. La loi d'avenir aurait une toute autre portée si elle s'était attelée à de tels enjeux. Il est encore temps ou alors, si ces questions qui touchent à des domaines fiscaux doivent être traitées en loi de Finances, sachez convaincre Monsieur CAZENEUVE, le Ministre du Budget, de l'intérêt de cette mesure. Ce n'est en rien une niche fiscale. C'est un lissage légitime de nos revenus devenus erratiques et de la fiscalité qui va avec.

J'aurais beaucoup de choses à dire sur le foncier, sur les structures, sur le régime des sociétés ou sur l'assolement en commun.

J'en aurais aussi sur la recherche et l'innovation qui font défaut et sur cette surprenante proposition de loi concernant le maïs OGM, déclarée irrecevable par une majorité de sénateurs, perturbés par la conduite de ce dossier. Nous déplorons cette gestion chaotique qui risque de se poursuivre en cas de nouvelle initiative parlementaire alors qu'un tel dossier nécessiterait une concertation constructive dont nous avons pour notre part pris l'initiative.

Bref, il reste beaucoup à faire dans cette quête indispensable de compétitivité que l'on ne retrouve pas dans la Loi d'Avenir à ce stade.

J'évoquerai simplement au passage d'autres questions qui peuvent paraître plus éloignées, alors qu'elles sont déterminantes pour le producteur parce qu'elles affectent directement les prix qui lui sont payés. Je pense à tout ce qui touche à la logistique et au transport : le *plan silo* ou la création d'infrastructures de transport fluvial ou portuaire. Il importe qu'en ces matières, l'influence du Ministre de l'Agriculture pèse de tout son poids face aux autres membres du Gouvernement. Vous n'hésitez jamais à vous exprimer sur des questions qui dépassent votre portefeuille ministériel. Surtout, n'hésitez pas en l'occurrence, à le faire.

Je terminerai par un dernier aspect qui nous concerne et qui touche une politique transversale conduite par le Gouvernement : je veux parler du *rééquilibrage énergétique*. La méthanisation peut constituer un élément de stabilité pour nombre d'exploitations céréalières, de polyculture-élevage autant que d'élevage. Les digestats constituent un apport d'engrais appréciable qu'il faut homologuer de manière spécifique. Mais au-delà, pour fonctionner régulièrement, un méthaniseur doit associer des produits et co-produits végétaux issus d'exploitations céréalières, et des déjections animales issues d'ateliers d'élevage. Ouvrez grande la porte à de telles associations, à l'imagination et à l'initiative, y compris pour des cultures intermédiaires énergétiques dédiées, plutôt que de tout verrouiller comme certains vous poussent à le faire pour des motifs obscurs.

3. Céréaliers-éleveurs : promouvoir une approche de filière

Pour terminer, je voudrais revenir sur élevage.

Que n'a-t-on dit au cours des derniers mois pour nous dresser les uns contre les autres.

Or nos secteurs sont d'abord complémentaires et donc solidaires. De grandes structures coopératives, dans cette région, le démontrent tous les jours.

Cela concerne les élevages granivores, de porcs et de volailles, mais aussi l'élevage bovin laitier et la production de viande.

Nous sommes attentifs aux évolutions de ces secteurs, à certaines pertes de compétitivité et à l'érosion de parts de marchés.

Il y a un enjeu déterminant, régional et national, pour les filières animales certes, mais aussi pour nos filières céréales, oléagineux et protéagineux qui les approvisionnent largement.

Nous sommes prêts en ces matières à des démarches novatrices de filière. Non pour vendre nos produits en dessous du prix de marché comme certains ont pu l'imaginer, nous savons que de tels systèmes ne durent pas longtemps. Mais pour construire réellement une démarche de filière, sur des bases innovantes et en s'appuyant sur les outils financiers que nos filières céréalières et oléagineux ont su mettre en place.

Conclusion

Vous aurez compris, Monsieur le Ministre que les producteurs de céréales et d'oléagineux ne sont pas satisfaits des décisions prises à leur encontre à l'occasion de la réforme de la PAC.

Malgré cela, ils veulent rebondir et aller de l'avant.

Or des mesures restent à prendre pour la PAC : redistribution, SIE, *zones intermédiaires*. Monsieur le Ministre, vous pouvez encore adopter en ces matières des décisions qui marquent votre intérêt et votre engagement pour les céréaliers.

Et puis, il y a le *plan de compétitivité* que nous vous avons présenté et qui doit marquer tout à la fois notre volonté et notre capacité de rebondir. Il n'est que la partie émergée d'un plan d'action beaucoup plus vaste.

Ces propositions veulent témoigner d'une détermination, d'une ambition qui est la nôtre et que nous souhaitons partagée, pour *Produire plus et produire mieux*. Ce sera notre façon à nous de *produire autrement*.

Nul doute que vous ayez, vous aussi des choses à nous dire à ce propos Monsieur le Ministre et nous allons vous écouter sur ces questions avec une grande attention.

Je vous remercie.